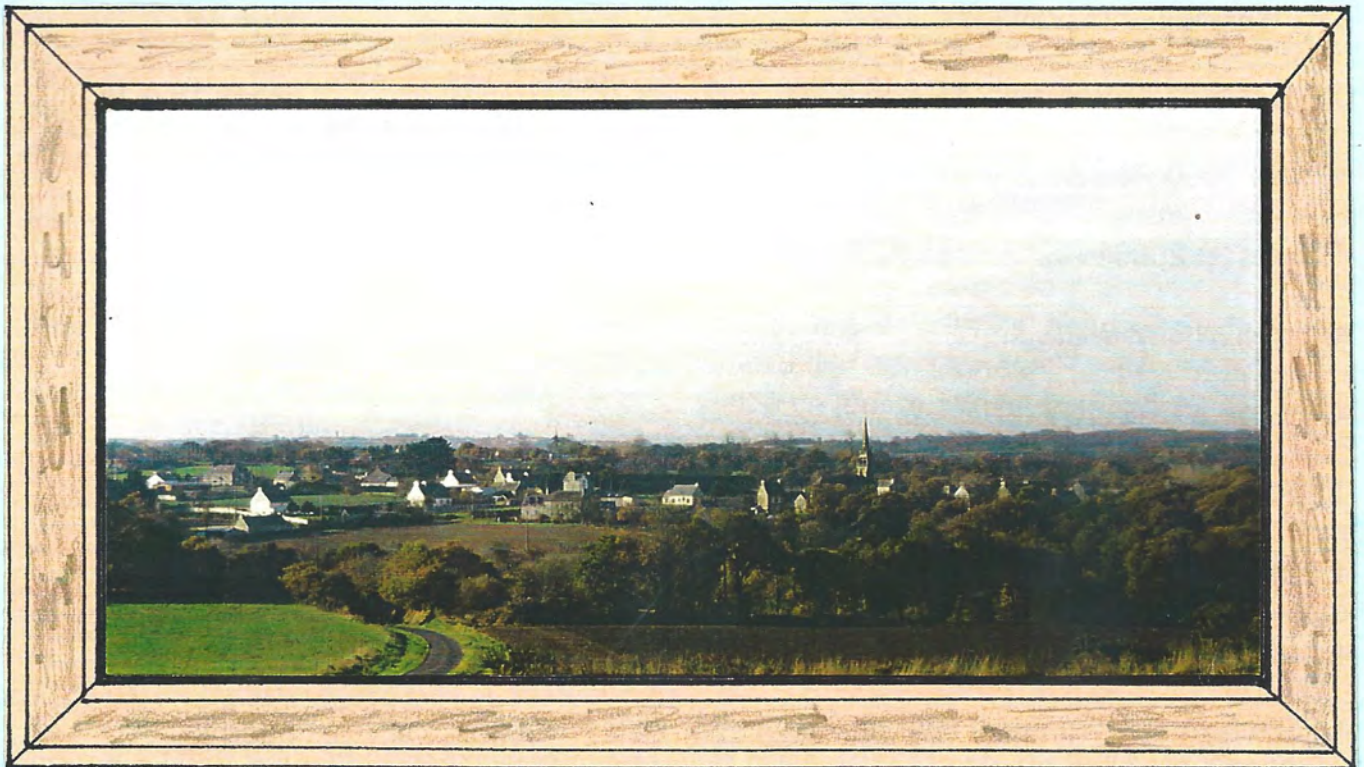


COMMUNE DE BRELIDY



Le village de Brélidy dans ses couleurs d'automne

BULLETIN D'INFORMATIONS

Année 1999 et début 2000.



Réalisé par Roger Lozahic

SOMMAIRE

- Le Mot du Maire.....page 3
- Etat Civilpage 4
- Compte Rendus de Conseil Municipal.....pages 5 à 10
- Budget 2000.....pages 11 à 13
- Renseignements pratiques.....page 14
- Réalizations Année 1999 et .début 2000.....pages 15 à 16
- Année 2000 Réalisations projetées.....pages 17 à 18
- Pour la fin 2000 : l'assainissement à BRELIDYpages 19 à 21
- Un peu d'humour..... page 22
- Que voir à BRELIDY.....page 23
- Le Pays de GUINGAMP..(périmètre d'étude.).....page 24
- L'Eco-Point ou la collecte sélective.....page 25
- Location de la Salle des Fêtes.....page 26
- Le Saviez Vous ?.(origine des alambics).....page 27
- Près de chez vous : l'Action Humanitaire du TRIEUX.....page 28
- Quand composer le 18? (sapeurs pompiers.).....pages.29 à 30
- Le chancre du châtaignierpage 31
- La parole aux associationspages 32 à 34
- Clichés de la vie localepages 35 à 46
- La page culture et traditionspage 47
- Photo de dernière page : enfants de l'école primaire de BRELIDY.....page 48
Année scolaire 1951-1952
Instituteurs : Mr KERESPERT et Mme BIHAN



LE MOT DU MAIRE

Nous avons de la chance de vivre ce changement de siècle et de millénaire. Que de choses à dire et de bilans à tirer sur ces longues périodes ! Mais, comme tous les ans à la même époque, nous nous contenterons, au travers de ce bulletin d'informations, de faire le point sur l'année écoulée et de nous projeter sur la nouvelle année.

Cette année 99 a vu l'arrivée sur notre commune de nouveaux habitants à qui nous souhaitons la bienvenue et une agréable installation.

Le recensement réalisé par Laurence MEUDEC nous réjouit agréablement avec une augmentation de la population qui passe de 327 à 335 habitants.

Les orientations du Conseil Municipal restent les mêmes, avec pour principales préoccupations, la voirie et le patrimoine immobilier communal.

Les différents projets inscrits au budget sont à ce jour terminés, à savoir :

- rénovations du logement communal et de la salle des fêtes,
- construction de deux allées de boules couvertes et de l'atelier municipal.
- Le programme de voirie 99, initialement prévu, a été restreint car notre demande de subvention n'a pas été retenue (voies de Kéronal, Moulin du Mur et Pen C'hra).
- Acquisition du terrain pour déplacer le Monument LE TENFF et créer une aire de repos à l'entrée de la commune.

En cette année 2000, notre principale préoccupation concernera la réalisation de la première tranche d'assainissement du bourg (rues de la Mairie, de Bellevue, Croas Ru, Croas Navalen, Kergouriou). Les travaux débuteront très certainement au mois de Septembre.

Une importante tranche de voirie a été également décidée (bitumage carrefour Saint Tugdual, Kerhalic, Traou Richard, VC de Derven à Goas Vihan).

Le Conseil Municipal s'est engagé dans une réflexion sur les possibilités d'aménagement du bourg, d'effacement des réseaux aériens, la rénovation où la construction d'une nouvelle mairie avec, dans ce cas, la transformation de l'actuelle mairie en logement locatif.

Ces projets nécessitent une très longue réflexion, et nous en sommes qu'au début.

Bonne chance à tous dans votre vie familiale et professionnelle.

Le Maire.
Pierre Yves PERENNES

ETAT CIVIL 1999-2000 (1° trimestre)

NAISSANCES

- Youenn Michel Christian GICQUEL né à PABU le 30 Mai 1999 domicilié à Croas Navalen.
- Florian LECLERC né à PABU le 26 Octobre 1999, domicilié à Kerguen.
- Lilli Yasmine SCHWARM née à **BRELIDY** le 8 Septembre 1999, domiciliée à Kergaer.
- Mathilde LE TENOU née à PABU le 2 Mars 2000, domiciliée à Croas Ru.

MARIAGES :

Mickaël Emmanuel JEZEQUEL et Nathalie ROUSSEL le 11 Mars 2000.

DECES :

Monsieur LE BRAS Benoît décédé à PABU le 15 Mars 1999
Madame ANDRE Née KOSIK Stéphania décédée à PABU le 28 Mars 1999
Monsieur POLIN Jacques décédé à GUINGAMP LE 28 Avril 1999
Monsieur LE FALHER Eugène décédé à TREGUIER le 25 Juin 1999
Monsieur LE BRAS Louis décédé à SAINT CLET le 2 Août 1999
Madame ROUSSEL née LE BIHAN Yvonne décédée à PABU le 22 Novembre 1999
Madame LE GUEN née LE GUYADER Marie décédée à BRELIDY le 26 Novembre 1999

RESULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1999

Lors du recensement de 1990 la population de BRELIDY était de 327 habitants, le recensement de 1999 fait apparaitre une population de 335 habitants.



CONSEIL MUNICIPAL

Extraits des compte-rendus des Conseils municipaux - décisions principales -

REUNION DU 5 DECEMBRE 1998

TRAVAUX SALLE DES FETES

Le Maire présente au Conseil deux devis de travaux supplémentaires pour la Salle des Fêtes. Le premier concerne le remplacement de 3 portes extérieures et s'élève à 12.301,20 F T.T.C.

Le deuxième concerne la fourniture et pose d'un faitage pour le prix de 2.635,11 F. T.T.C..

Le Conseil par 6 voix donne un avis favorable pour ces travaux.

La réception définitive des travaux aura lieu le Vendredi 18 Décembre à 16 H00.

MAIRIE - SALLE POLYVALENTE

Une étude va être réalisée pour la rénovation de cet ensemble en y intégrant l'espace au dessous de la Mairie qui pourrait être aménagé en un logement type T2.

EAU - ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL

Le Conseil est invité à émettre son avis sur le rapport annuel des services d'eau et d'assainissement pour l'année 1997. Le rapport est adopté par 5 voix pour et 2 abstentions.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil approuve le devis de réfection de plusieurs tronçons de voies communales pour un montant de 163.786,00 F H.T.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1999

Le Conseil décidera lors de la prochaine séance du choix d'un agent recenseur.

REUNION DU 22 JANVIER 1999

RECENSEMENT 99

Le maire indique que trois candidates sont inscrites pour l'opération de recensement de la population en mars 1999. Après vote, le Conseil désigne Mademoiselle Laurence MEUDEC pour effectuer cette tâche.

VOIRIE 99

Un devis réactualisé de voirie a été établi par la D.D.E. concernant l'aménagement des abords de la salle des fêtes, la V.C. de Pen C'hra, la V.C de Kéronal, la V.C du Moulin du Mur, pour un montant de 309.712,86 F T.T.C. Le Conseil donne son accord pour présenter ce programme de voirie à une demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SALLE DES FETES

Le Conseil donne son accord pour la réalisation de travaux supplémentaires à la salle des fêtes :

soit 4.136,58 F de travaux de maçonnerie

1.454,47 F de travaux de peinture.

AIRE DE REPOS

Suite à l'acquisition du terrain de Mr et Mme TASSE , route de Bégard, en vue du déplacement du monument Jean Le TENFF, une étude globale d'aménagement de ce terrain va être demandée à la D.D.E.

REUNION DU 26 FEVRIER 1999

TARIFS COMMUNAUX

Terrain communal

En cas d'occupation du terrain communal par des caravanes le tarif suivant sera appliqué :
200F par caravane et par semaine.

Location salle des fêtes

A compter du 1er Mars 1999 application des tarifs suivants :

Pour les habitants de la commune : 150 F pour apéritifs, goûters, cafés...
400 F pour un repas.

Pour les personnes extérieures à la commune : 200F pour apéritifs, goûters...
700 F pour un repas

Une caution de 500 F sera demandée à chaque location.

Concessions cimetièrè

A compter du 1er Mars 1999 :

Concessions trentenaires 800 F les 2 M2

Concessions pour 15 ans : 450 F les 2 M2

REUNION DU 28 MAI 1999

TRAVAUX 99

Voirie : aucune subvention n'étant accordée pour les travaux de voirie, le programme initialement prévu sera réduit et portera sur les voies de Kéronal, Pen C'hra et Moulin du Mur.

PROGRAMME F.A.U.R

le Conseil donne son accord sur un programme F.A.U.R. comprenant l'aménagement du Bourg, des bâtiments , , l'effacement des réseaux. La C.A.U.E sera contactée pour une première étude.

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Mise aux normes du plan d'épandage de C. PICHOURON: Le Maire fait part au Conseil de la demande présentée par C. PICHOURON en vue de la mise aux normes du plan d'épandage, au lieu dit Coz Castel, lié à l'élevage de 1007 porcs de plus de 30kgs.

Le Conseil donne un avis favorable à cette demande par 6 voix pour et 3 abstentions.

Mise aux normes : restructuration élevage EARL LE BOUDER : Le Maire fait part au Conseil de la demande présentée par l'EARL LE BOUDER de TROGUERY au lieu dit "Kerderrien" en vue de la régularisation de la situation administrative et restructuration d'un élevage porcin qui comprendra après travaux 3860 porcs de plus de 30kgs avec un post sevrage de 1920 places.

Le vote du Conseil donne les résultats suivants :

Avis favorable : 4

Contre le projet : 3

Abstentions : 2

S.I.V.O.T.O.T

le Conseil donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC

au S.I.V.O.T.O.T

Le Conseil à l'unanimité décide de commander par l'intermédiaire du SIVOTOT , un panneau d'informations sur site donnant des explications sur l'église, la chapelle de Kerbiguet, la fontaine de saint Colomban. Ce panneau sera placé près de l'église.

SUBVENTION BANQUE ALIMENTAIRE

La banque alimentaire sollicite une aide exceptionnelle afin de rembourser un emprunt de 600.000 F qu'elle a contracté. Le Conseil décide de lui accorder une subvention de 500F pour l'année 1999.

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 1999

AMENAGEMENT DU BOURG

Le Maire présente au Conseil l'étude effectuée par le C.A.U.E. Le Conseil pense que cette étude est incomplète mais présente néanmoins quelques réflexions intéressantes dont il pourra être tenu compte par la suite. L'assemblée propose de confier la maîtrise d'ouvrage à la D.D.E pour un programme d'aménagement global comprenant l'effacement de réseaux, l'espace environnemental, l'aménagement de la mairie et de la route départementale.

TRAVAUX DE VOIRIE

L'ouverture des plis concernant les travaux de voirie a eu lieu le 29 Juillet. L'entreprise SPTP de PLOUFRAGAN a été retenue pour la somme de 180.182,43 F.

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise SEDIMO de PLOUMAGOAR concernant le nettoyage du réseau d'eaux pluviales dans le bourg, pour la somme de 8.075 F

Taille des arbres : Un devis va être demandé à un professionnel pour la taille des arbres Rue de Bellevue et Rue de la Mairie.

Un devis sera également demandé pour création d'un espace environnemental sur l'aire de repos.

LOCAL JEUX D'ADRESSE La construction de ce local sera confiée à l'entreprise LE SAINT pour la somme de 185.912 F. A ce prix il faut ajouter la plomberie, l'électricité, les honoraires de l'architecte et la peinture.. La totalité de ces travaux a reçu un accord de subvention de 25% .

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS

La dépense sera prise en charge par la commune. Une somme de 5.000 F est prévue à cet effet. Une commission composée de Roger LOZAHIC, Liliane POLIN et Hervé SOYER va réfléchir à l'organisation de cette animation.

SYNDICAT DE L'HABITAT

Le Comité de Réhabilitation de l'habitat du canton de PONTRIEUX a décidé de la mise en place d'un fonds Habitat rural de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce fonds d'habitat a pour objet de pouvoir bénéficier de prêts à taux privilégiés pour la rénovation de logements vacants. Il est possible d'accorder une bonification éventuelle du taux des prêts, le Comité syndical de PONTRIEUX souhaiterait accorder une bonification de 0,5 points et sollicite l'avis de chaque commune.

Le Conseil de BRELIDY juge les informations insuffisantes et souhaite des explications complémentaires avant de se prononcer.

DIVERS

- Dans le cadre du renforcement du réseau EDF deux transformateurs vont être implantés sur le territoire communal. Accord du Conseil.
- Placard salle des fêtes : La solution de placards en bois avec portes coulissantes est jugée préférable à l'achat d'une armoire métallique. Un devis sera demandé pour ces travaux.
- Illuminations de fin d'année : Achat prévu de 2 rouleaux de 90 m de fil lumière.

REUNION DU 12 NOVEMBRE 1999

ASSAINISSEMENT

Le Maire présente l'étude de zonage réalisée en 1997 sur la commune par la société GEOARMOR, comprenant les tranches d'assainissement collectif, semi-collectif et individuel..

La première tranche adoptée par la Communauté de Communes comprendra le Bourg, (Rue de la Mairie, Bellevue, Croas Ru, Croas Navalen, Pen Ar Grave), avec une station d'épuration située à l'intersection des routes de Runan et Coatascorn dans une parcelle achetée à M. LE GOAS.

La réalisation est programmée pour l'année 2000 .Tracé à étudier au plus juste afin d'éviter les coûts excessifs pour quelques branchements éloignés.

Le Maire propose de demander à la D.D.E la constitution d'une carte communale.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE M. PAGESY

Le Conseil donne unanimement un avis favorable pour reconduire d'une année le contrat C.E.C de M. PAGESY à raison de 30 heures par semaine.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil accepte le devis établi par l'entreprise OLLIVIER-HENRY d'un montant de 7.055 F pour la réfection du mur du logement communal.

VOIRIE 2000

Roger LOZAHIC présente le programme de voirie 2000 :

Réfection de : VC. de Traou Riou,

VC de Kerhalic

VC de Derven à Goas Vihan

Le virage au carrefour de Saint Tugdual

Le Conseil propose de demander à la .D.D.E une estimation du coût de ces travaux afin de présenter une demande de subvention D.G.E.

Un estimatif concernant la réfection de la Rue de Bellevue sera également demandé.

Suite à plusieurs demandes, le Conseil donne son accord pour le débroussaillage du chemin communal de Pen Allée à Stang Tugdual (300 m), Un devis sera établi par Etudes et Chantiers.

ENQUETE PUBLIQUE GAEC DE KERROUX A PLOUEC DU TRIEUX

Accord unanime du Conseil Municipal pour la régularisation et l'extension de cet élevage avicole.

FONDS D'HABITAT RURAL

Refus du Conseil d'adhérer à la proposition du Fonds d'Habitat Rural (réunion précédente)

REUNION DU 17 DECEMBRE 1999

VOIRIE

Une demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement va être sollicitée auprès de la Sous Préfecture pour le programme de voirie défini lors de la réunion précédente et dont le coût estimatif s'élève à 381.350 F H.T.

REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE

Une procédure de reprise de concessions au cimetière a été mise en place. Au terme des trois années légales d'affichage, trois concessions peuvent être reprises. Une délibération est à prendre dans ce sens

AVENANT VOIRIE 1999

Le Maire est autorisé à signer l'avenant nécessaire pour régler les travaux de voirie 1999.

Le montant du marché initial était de 180.182,43 F et le coût réel des travaux s'élève à 183.740,13 F

REUNION DU 18 FEVRIER 2000

VOTE DE SUBVENTIONS

Afo Bat 22	150.00 F
Aide Familiale du Trieux	650.00 F
Amicale Laïque PLOUEC BRELIDY	2 000.00 F
Amicale Sapeurs Pompiers	400.00 F
Anciens Combattants	300.00 F
APEK (IME CARHAIX)	100.00 F
Armor Basket Club	100.00 F
Ass. Maires de France	571.28 F
Ass. Sport et Loisirs	1 000.00 F
Ass. St Quilhouet	100.00 F
C.A.U.E.	163.50 F
C.C.A.S. BRELIDY	2 000.00 F
C.O.P Cyclos	150.00 F
Centre de Découverte Sportive	400.00 F
Chambre des Métiers	150.00 F
Club 3ème âge	1 000.00 F
Comité Tiers monde	200.00 F
Donneurs de Sang	200.00 F
Eaux et Rivières	200.00 F
Eveil Corporel PLOUEC	50.00 F
Familles Rurales	650.00 F
Infirmes Moteurs	300.00 F
Jeunesse Sportive du Trieux	250.00 F
Les Chasseurs	500.00 F
Lutte contre le Cancer	300.00 F
Mucoviscidose	300.00 F
Murmures du Théoulas	100.00 F
Paroisse Notre Dame des Fontaines	300.00 F
Syndicat Initiative PONTRIEUX	400.00 F
VTT PLOUEC	100.00 F
	13 084.78 F



A 1 -SECTION DE FONCTIONNEMENT-DEPENSES DE L'EXERCICE

BUDGET
2000

60611	Eau & assainissement	4 000.00 F	4 000.00 F	4 000.00 F
60612	Energie-électricité	30 000.00 F	37 000.00 F	37 000.00 F
60622	Carburants	2 000.00 F	2 000.00 F	2 000.00 F
60631	Fournitures d'entretien	1 000.00 F	1 000.00 F	1 000.00 F
60632	F. de petit équipement	10 000.00 F	15 000.00 F	15 000.00 F
60633	F. de voirie	12 000.00 F	12 000.00 F	12 000.00 F
60636	Vêtements de travail	1 000.00 F	1 000.00 F	1 000.00 F
6064	Fournitures administratives	7 000.00 F	7 000.00 F	7 000.00 F
611	Contrats prestatats* services	1 500.00 F	1 500.00 F	1 500.00 F
61521	Entretien de terrains	10 000.00 F	13 000.00 F	13 000.00 F
61522	Entretien de bâtiments	8 000.00 F	6 000.00 F	6 000.00 F
61523	Entretien de voies et réseaux	40 001.71 F	50 000.00 F	50 000.00 F
61551	Entretien matériel roulant	3 000.00 F	10 000.00 F	10 000.00 F
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000.00 F	5 000.00 F	5 000.00 F
6156	Maintenance	8 000.00 F	10 000.00 F	10 000.00 F
616	Primes d'assurances	17 000.00 F	17 000.00 F	17 000.00 F
6182	Doc. générale et Technique	3 000.00 F	3 500.00 F	3 500.00 F
6225	Indemn. comptable,régisseur	3 500.00 F	2 500.00 F	2 500.00 F
6227	Frais d'actes,de contentieux	0.00 F	0.00 F	0.00 F
6231	Annonces et insertions	1 000.00 F	1 000.00 F	1 000.00 F
6232	Fêtes et cérémonies	20 000.00 F	25 000.00 F	25 000.00 F
6241	Transports de biens	2 000.00 F	2 000.00 F	2 000.00 F
6256	Missions	0.00 F	0.00 F	0.00 F
6261	Frais d'affranchissement	2 000.00 F	2 000.00 F	2 000.00 F
6262	Frais de télécommunication	3 500.00 F	4 000.00 F	4 000.00 F
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000.00 F	1 000.00 F	1 000.00 F
63512	Taxes foncières	3 000.00 F	3 000.00 F	3 000.00 F
6354	Droits d'enregistrement	1 500.00 F	1 500.00 F	1 500.00 F
012	Charges de personnel	219 700.00 F	228 400.00 F	228 400.00 F
6215	Personnel affecté par collect	140 000.00 F	145 000.00 F	145 000.00 F
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	200.00 F	200.00 F	200.00 F
6413	Personnel non titulaire	11 000.00 F	11 000.00 F	11 000.00 F
64168	Autres emplois d'insertion	59 000.00 F	62 000.00 F	62 000.00 F
6451	Cotisations à l'URSSAF	2 500.00 F	3 200.00 F	3 200.00 F
6453	Cotisations caisses retraite	2 500.00 F	2 500.00 F	2 500.00 F
6454	Cotisations ASSÉDIC	4 500.00 F	4 500.00 F	4 500.00 F
65	Autres charges gestion courante	207 500.00 F	218 000.00 F	218 000.00 F
6531	Indemnités élus	58 000.00 F	59 000.00 F	59 000.00 F
6533	Cotisations retraite élus	3 500.00 F	3 500.00 F	3 500.00 F
6552	Aide sociale du département			
6553	Service d'incendie	47 000.00 F	47 000.00 F	47 000.00 F
6554	Contribution organ.regroup.	21 000.00 F	28 000.00 F	28 000.00 F
6558	Contribution organ.regroup.	23 000.00 F	23 000.00 F	23 000.00 F
6558	Autres dépenses obligatoires	0.00 F	0.00 F	0.00 F
65734	Communes	20 000.00 F	20 000.00 F	20 000.00 F
65737	Autres EPL	20 000.00 F	20 000.00 F	20 000.00 F
65748	subv. fct pers. droit privé	20 000.00 F	20 000.00 F	20 000.00 F
65748	subv. fct pers. droit privé	15 000.00 F	17 500.00 F	17 500.00 F
014	Atténuation de produits	30 000.00 F	12 000.00 F	12 000.00 F
7393	Revers sur taxe profession.	30 000.00 F	12 000.00 F	12 000.00 F
	TOTAL GESTION DES SERVICES	657 201.71 F	695 400.00 F	695 400.00 F
66	Charges financières	135 000.00 F	120 000.00 F	120 000.00 F
6611	Intérêts des emprunts,dettes	135 000.00 F	120 000.00 F	120 000.00 F
67	Charges exceptionnelles	0.00 F	0.00 F	0.00 F
68	Dotations aux amortissements	0.00 F	0.00 F	0.00 F
022	Dépenses imprévues Footc	0.00 F	33 789.14 F	33 789.14 F
022	Dépenses imprévues fonctionnemen	0.00 F	33 789.14 F	33 789.14 F
	TOTAL OPERATIONS REELLES (2)	792 201.71 F	849 189.14 F	849 189.14 F
023	Virement à la section d'investissement	462 000.00 F	640 000.00 F	640 000.00 F
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (3)	462 000.00 F	640 000.00 F	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 254 201.71 F	1 489 189.14 F	1 489 189.14 F

- 12 -

III- VOTE DU BUDGET

A 2 -SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES DE L'EXERCICE

Articles (1)	Recettes	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (3)
70	Produits des services			
		11 000.00 F	11 000.00 F	11 000.00 F
7031	Concessions, redev. funéraires	0.00 F	0.00 F	0.00 F
70311	Concessions dans les cimetières	1 000.00 F	1 000.00 F	1 000.00 F
7083	Locations diverses(-immeub)	10 000.00 F	10 000.00 F	10 000.00 F
72	Travaux en régie	0.00 F	0.00 F	0.00 F
73	Impôts et taxes			
		434 590.00 F	460 349.00 F	460 349.00 F
7311	Contributions directes	416 190.00 F	430 949.00 F	430 949.00 F
7334	Taxes sur les passagers	0.00 F	0.00 F	0.00 F
7336	Droits de place	3 000.00 F	3 000.00 F	3 000.00 F
7361	Droits licence débits boisson	200.00 F	200.00 F	200.00 F
7363	Impôts sur les spectacles	0.00 F	0.00 F	0.00 F
7381	Taxe add. droits de mutation	15 000.00 F	26 000.00 F	26 000.00 F
7382	Permis de chasser	200.00 F	200.00 F	200.00 F
74	Dotations et participations			
		573 473.00 F	514 285.00 F	514 285.00 F
7411	Dotation forfaitaire	384 000.00 F	384 000.00 F	384 000.00 F
74122	Dot solidarité rurale 2ème fract	0.00 F	0.00 F	0.00 F
742	Dotations aux élus locaux	12 000.00 F	12 000.00 F	12 000.00 F
7471	Subv.état	0.00 F	0.00 F	0.00 F
74718	Autres	3 000.00 F	0.00 F	0.00 F
7473	Subv.département	1 000.00 F	0.00 F	0.00 F
7478	Autres organismes	0.00 F	0.00 F	0.00 F
7483	Attrib péréquat* et compensat*	0.00 F	0.00 F	0.00 F
74831	Attributions du FNTP	0.00 F	0.00 F	0.00 F
74832	Attributions du FDTP	4 872.00 F	4 300.00 F	4 300.00 F
74833	Etat/compens.taxe prof	38 197.00 F	42 928.00 F	42 928.00 F
74834	Etat/compens.taxe fonc.	2 986.00 F	4 609.00 F	4 609.00 F
74835	Etat/compens.taxe d'hab.	25 658.00 F	26 448.00 F	26 448.00 F
74836	Dot.développement rural	61 760.00 F	0.00 F	0.00 F
74837	Fonds national de péréquat*	40 000.00 F	40 000.00 F	40 000.00 F
75	Autres produits gestion courant			
		55 000.00 F	60 000.00 F	60 000.00 F
752	Revenus des immeubles	55 000.00 F	60 000.00 F	60 000.00 F
758	Prod. divers de gest* courante	0.00 F	0.00 F	0.00 F
013	Atténuation de charges			
		20 000.00 F	20 000.00 F	20 000.00 F
Opérations réelles		20 000.00 F	20 000.00 F	20 000.00 F
6419	Remb.sur rémunér.personnel	20 000.00 F	20 000.00 F	20 000.00 F
Opérations d'ordre		0.00 F	0.00 F	0.00 F
TOTAL GESTION DES SERVICES		1 094 063.00 F	1 065 634.00 F	1 065 634.00 F
76	Produits financiers			
		0.00 F	0.00 F	0.00 F
761	Produits de participations	0.00 F	0.00 F	0.00 F
78	Reprise sur amort et provisions			
		0.00 F	0.00 F	0.00 F
77	Produits exceptionnels			
		0.00 F	0.00 F	0.00 F
79	Transfert des charges			
		0.00 F	0.00 F	0.00 F
TOTAL OPERATIONS REELLES (4)		1 094 063.00 F	1 065 634.00 F	1 065 634.00 F
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (5)		0.00 F	0.00 F	0.00 F
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 094 063.00 F	1 065 634.00 F	1 065 634.00 F

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE : - Téléphone : 02 96 95 62 04

- Secrétariat ouvert du Mardi au Vendredi de 14 H 00 à 16 H 30 et le Samedi de 11H00 à 12 H00.
- Permanence du Maire ou d'un Adjoint : Lundi de 14 H00 à 16 H00.
Pour autres rendez-vous, prendre contact avec la secrétaire de mairie.

PERMANENCES DES ORGANISMES SOCIAUX

- MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE :

A partir du 1er Janvier 2000, l'Assistante Sociale reçoit au centre social uniquement sur rendez-vous pris au **02.96.40.10.46**

Accueil sans rendez-vous exclusivement :

Au centre de proximité M.S.A DE GUINGAMP le **Mardi de 14 H à 16 H**
et au C.C.A.S. de PAIMPOL le **Jedi de 9 H à 12 H**

- SDASS :** permanence de Madame QUINTIN , assistante sociale au Centre Médico social de PONTRIEUX , le Mardi matin sur rendez vous.
Les rendez vous sont à prendre au Secrétariat du Centre Medico Social de PAIMPOL - Tél : 02-96 55 33 00.

- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

- Permanence administrative à GUINGAMP au Centre du Champ au Roy tous les mardis de 9 H30 à 12 H00, et tous les jeudis de 9 H30 à 12 H00 et de 14 H00 à 17 H00.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE :

La délivrance de la carte nationale d'identité est gratuite depuis le 1er septembre 1998. Lors de la première demande de la nouvelle carte d'identité sécurisée (plastifiée), le demandeur doit être présent pour le relevé de son empreinte digitale, et doit se munir d'un extrait de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance). Un délai d'environ 3 semaines est nécessaire pour l'obtention de ce document.

RAMASSAGE DE LA FERRAILLE ET ENCOMBRANTS :

Pour 2000 (toujours le mardi)

5 SEPTEMBRE - 17 OCTOBRE - 28 NOVEMBRE

les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie et à déposer les ferrailles et encombrants à débarrasser dans un lieu facilement accessible.

RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS : Matinée du Vendredi .

Le conteneur individuel pour ordures ménagères, d'une contenance de 240 Litres, peut être acquis au prix de 296,00 F directement auprès de la communauté de communes à PONTRIEUX;

Réalisations Année 1999 et début 2000

- * Scellement de grilles en fer forgé sur les fenêtres de la chapelle de Kerbiquet, (3634,00 frs).
- * Lambrissage du hall de la sacristie de l'église communale.
- * Déplacement de la stèle LE TENFF.
- * A proximité de la stèle LE TENFF, aménagement succinct d'une aire de repos avec deux tables pique-nique et une corbeille propreté.
- * Rue de la mairie : mise en place d'un banc, pour le repos des promeneurs. L'ensemble, tables et banc, pour un coût de 5479 frs.
- * Tourisme : Apposition d'un panneau d'informations (lettres blanches sur fond bleu), en quatre langues (français - anglais - allemand - breton), sur un pilier de l'entrée du cimetière, pour promouvoir les sites à visiter sur la commune (ce texte figure dans la rubrique "Que voir à Brélidy ?". Coût du panneau : 2122 frs. Après apport des subventions du SIVOTOT, seuls 1273,00 frs restent à la charge de la commune.
- * Réfection du mur d'enceinte devant le logement communal (rue de la mairie), par l'entreprise Ollivier-Henry de Ploëzal, pour la somme de 19927,00 TTC (joints et entrées) et 7055,00 frs TTC (faitage du mur).
- * Sablage du pignon Ouest de l'ancien presbytère (mur en mauvais état), réfection des joints, par cette même entreprise, pour 12542,00 frs TTC.
- * Illuminations de fin d'année : acquisition et mise en place des fils-lumières sur l'église et la salle des fêtes (4980,00 frs).
- * Débroussaillage du chemin communal reliant pen-allée au hameau de Saint-Tugdual par Etudes et chantiers pour 2200,00 frs TTC. La réouverture de ce chemin permet aux promeneurs une boucle pédestre dans ce secteur de la commune.
- * Mise en place d'arbustes autour de la stèle LE TENFF (2410,00 frs).
- * Voirie : - Vidange canalisations du bourg par l'entreprise SEDIMO (10299,00 frs).
 - Point à temps : 11625,00 frs TTC .
 - Curage fossés et traversées de route : 11942,00 frs TTC.
 - Elagage pour 21708,00 frs TTC.
 - Bitumage des voies communales
 - Pen ar c'hra à croaz tort, 650 m.-
 - kéronal sur 185 m.
 - moulin du mur sur 30 m. Empierrement et stabilisation sur 190 m.

(Suite réalisations années 1999 et début 2000)

La réfection de ces voies communales, d'un coût de 146035,00 frs HT, n'a pu bénéficier d'aucune subvention, en raison du projet de construction du local pour jeux d'adresse (2 allées de boules couvertes) et de l'atelier communal, projet qui, lui, s'est vu attribuer les subventions (25 %).

* Construction du local pour jeux d'adresse et de l'atelier communal (265000,00 TTC). Ce bâtiment est pratiquement terminé. Sa réalisation a quelque peu tardé car l'entreprise (Ets LE SAINT de POMMERIT-LE-VICOMTE) a subi un incendie, voici quelques mois, et n'a pu réaliser la construction dans le délai normalement prévu.

* Fleurissement : normalement maintenu comme précédemment. Coût des fleurs fournies par l'entreprise LE SAINT Michel de Quemper-Guézennec : 5103,00 frs.

* Site internet : la commune de Brélidy est représentée sur le site internet du Syndicat d'initiative de Pontrieux. Coût de la page consacrée à Brélidy : 750,00 frs.



Année 2000 : Réalisations projetées

- * Changement de certains panneaux directionnels : en mauvais état, notamment dans la zone du bourg et à quelques endroits dans la campagne.
- * Compléter la signalisation touristique (notamment indication vers la mairie et vers la chapelle de Kerbiquet).
- * Fleurissement : confection de nouveaux bacs à fleurs pour cette année 2000, pour compléter ceux déjà réalisés l'an dernier. Ils sont conçus pour alléger la charge de l'arrosage par l'employé communal. A signaler, pour cette année 2000, la demande formulée par le maire pour la réinscription de la commune au concours du fleurissement (pays touristique TREGOR & GOELO).
- * Compléter le matériel d'illuminations déjà acquis pour les fêtes de fin d'année. Ce complément sera modeste car aucun dispositif réglementaire n'existe sur le réseau électrique urbain pour brancher des figurines lumineuses. Cet équipement (dont la mise en place est du ressort du syndicat de l'électricité) ne pourra être installé que dans le cadre d'un aménagement global du bourg, prenant en compte l'enfouissement partiel des lignes aériennes.
- * VOIRIE : Un dossier de demande de subventions a été adressé à la sous-préfecture pour soutenir un programme de voirie estimé à 381350 F HT et comprenant le bitumage et les travaux de préparation habituels des voies communales suivantes :
 - V.C. de traou-richard (85 m).
 - V.C. de ker halic (355 m).
 - V.C. de St Tugdual (100 m.)
 - V.C. de derven à goas-vihan (1340 m.)

* Au sujet de l'aménagement du bourg

Voilà une perspective motivante puisqu'il s'agit d'améliorer le visage qu'il offre, tout en réduisant les inconvénients actuels. Quels sont-ils ? :

- une dangerosité certaine, de croaz-ru à croaz-navalen, sur la départementale 15, du fait de la circulation trop rapide ;
- une mairie ancienne, peu accueillante et pas fonctionnelle ;
- un réseau aérien de lignes électriques et téléphoniques qui porte préjudice à l'esthétique de notre bourg, notamment sur toute la longueur de la départementale et dans la zone de la mairie et de l'église.

.../...

Les travaux d'assainissement vont enfin se réaliser et , dès cette année, dans la suite de ce chantier, il serait intéressant de pouvoir échauffer un schéma d'aménagement qui aurait l'aval de tous, tant au niveau de la population que du conseil municipal. Car il s'agit d'un dossier important, coûteux, heureusement subventionnable par le biais du FAUR (Fonds d'aménagement urbain régional) sur trois années.

Pour cela, il faut que la demande, au niveau de la commune, soit suffisamment appuyée. Au conseil municipal, si l'idée d'aménagement du bourg recueille le consensus, les réalisations concrètes à projeter n'en sont pas là. Elles achoppent notamment sur la question de la mairie. Faut-il en construire une neuve ? Et dans cette éventualité, à quel endroit ? Et dans ce cas, n'est-il pas cohérent et logique de transformer l'actuelle mairie en logement ? Autre hypothèse : faut-il refaire la mairie dans son lieu actuel, en y créant un ensemble agréable et pratique pour le public, le personnel et les élus ?

Un choix reste à faire, qui sera aussi tributaire des possibles subventions qui pourraient accompagner l'une ou l'autre des solutions.

oooooooooooooooooooooooooooo



L'Assainissement

PREAMBULE

Les renseignements relatifs au projet d'assainissement dans la commune, déjà publiés dans le précédent bulletin d'informations communales de décembre 1998, sont reproduits ci-après. Quelques chiffres (coût global et prix estimatifs annuels à payer par les abonnés qui seront raccordés au réseau d'assainissement) sont remis à niveau.

Car en effet, il est primordial de rappeler toutes les informations utiles liées à ce projet important pour la qualité de l'eau. Malgré une difficulté de dernière heure, concernant un problème technique dû à la grande profondeur du réseau de canalisations, M. Camille GROT, Président de la Communauté des communes (maître d'oeuvre du projet), a donné l'assurance que les travaux seront réalisés avant la fin de l'année 2000.

POURQUOI ?

L'absence de système cohérent de traitement des eaux usées, entraîne la pollution du milieu naturel. Dans notre commune, par exemple, les eaux usées de la zone du bourg et de ses proches environs se déversent dans le Théoulas, en même temps que les eaux de pluie. Le Loi sur l'Eau, de janvier 1992, fait obligation aux communes de mettre en place, avant le 31 décembre 2005, les dispositifs d'assainissement collectif et de contrôler les assainissements non collectifs (habitations isolées).

A L'heure actuelle, quatre communes du canton ont bénéficié de l'assainissement (Pontrieux - St-Clet - Quemper-guezennec - Plouéc-du-trieux). Ploëzal et Runan mettent en place actuellement le système collectif de recueil des eaux usées.

Quelles sont les zones concernées ?

La dispersion géographique de l'habitat sur la commune ne permet évidemment pas d'envisager un système collectif de recueil des eaux usées pour tous. Une concentration d'habitations minimale est nécessaire. Suite aux études de terrains réalisées par le Cabinet GEOARMOR (Chantepie - 35), il a été retenue les zones ci-après :

- Pour l'assainissement collectif : le bourg - rue bellevue - croas-navalen - croas-ru - rue de la mairie - route de kergouriou. Kerlaziou et Kerjacob sont englobés dans une tranche complémentaire.
- Pour l'assainissement semi-collectif : les hameaux de Kerbiquet, de St-Tugdual et de Lézuel-Kéronal.

Le reste des habitations de la commune, aura à se doter individuellement d'un dispositif d'assainissement, avant décembre 2005.

Les eaux usées collectées par le dispositif collectif, se déverseront dans une station d'épuration (par infiltration dans un sol reconstitué), aménagée à Traou-Vénec, dans un champ de Mr. Joseph GOAS, dont la nature du sol et la situation conviennent bien à cette fonction.

La réalisation : Quel planning ?

5 tranches de travaux sont prévues :

- Tranche 1 : Desserte du bourg - rue bellevue - croas-navalen - croas-ru -
rue de la mairie - route de kergouriou - et station d'épuration.
- Tranche 2 : Desserte de Kerlaziou et de Kerjacob.
- Tranche 3 : assainissement de Kerbiquet.
- Tranche 4 : assainissement de St-Tugdual.
- Tranche 5 : assainissement de Lézuel-Kéronal.

Financement

Le coût global de l'opération pour Brélidy avait été estimé à 3874000,00 TTC. La 1ère tranche, qui va être réalisée avant la fin de l'année 2000, subventionnée à 60%, entraînera un surcoût de 332150,00 HT du fait d'une nécessité de profondeur du réseau des canalisations plus importante que celle prévue initialement. La première tranche reviendra donc à 1532150,00 HT. La station d'épuration reste au coût estimé antérieurement, soit 740000 HT.

Quel type de réseau sera mis en place ?

C'est un réseau de type "séparatif".

- * Il n'admet PAS les les eaux de pluie.
- * Il collecte les EAUX USEES provenant des installations suivantes :
 - cuisine - W.C. - Lavabo - douche - baignoire - machine à laver -
 - Lave-vaisselle.

Qui devra se raccorder au réseau ?

- * Tout propriétaire d'une habitation devant laquelle passe la canalisation d'eaux usées.
- * Le raccordement est à la charge du propriétaire qui pourra consulter un artisan pour réaliser ce travail. Le coût de branchement risque d'être différent d'une habitation à l'autre, en fonction de la disposition des lieux.

Quel délai pour se raccorder ?

- * 2 ans à compter de la mise en place des canalisations d'eaux usées (article L.33 du Code de la Santé Publique). Ne pas oublier de réclamer un certificat de conformité lors du raccordement.

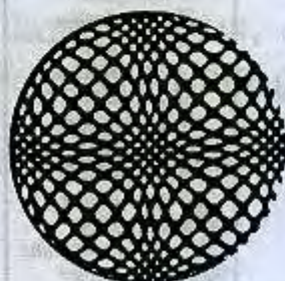
Paiement de la redevance, à partir de quand ?

- * La redevance ASSAINISSEMENT est due DES QU'une habitation est raccordable, c'est-à-dire à partir du moment où la canalisation passe devant l'habitation (Article L.35 du Code de la Santé Publique).
- * Elle est versée en même temps que la facturation d'eau.
- * Tout propriétaire, non raccordable au bout de 2 ans, devra payer une majoration de 50%, au bout de 3 ans 100%.
- * Le même tarif est appliqué à tous les abonnés de la communauté des communes.

QUEL COUT ANNUEL POUR LES FUTURS ABONNES ?

- * Les tarifications ASSAINISSEMENT sont basées sur la consommation d'eau potable.
- * Ci-dessous, le tableau indicatif pour l'année 1999 :

consommation eau potable	coût TTC (abonnement compris)		total
30 m3	- eau potable	757 frs	1745 frs
	- assainissement	988 frs	
80 m3	- eau potable	1156 frs	2659 frs
	- assainissement	1503 frs	
100 m3	- eau potable	1303 frs	3 012 frs
	- assainissement	1709 frs	
120 m3	- eau potable	1478 frs	3343 frs
	- assainissement	1865 frs	

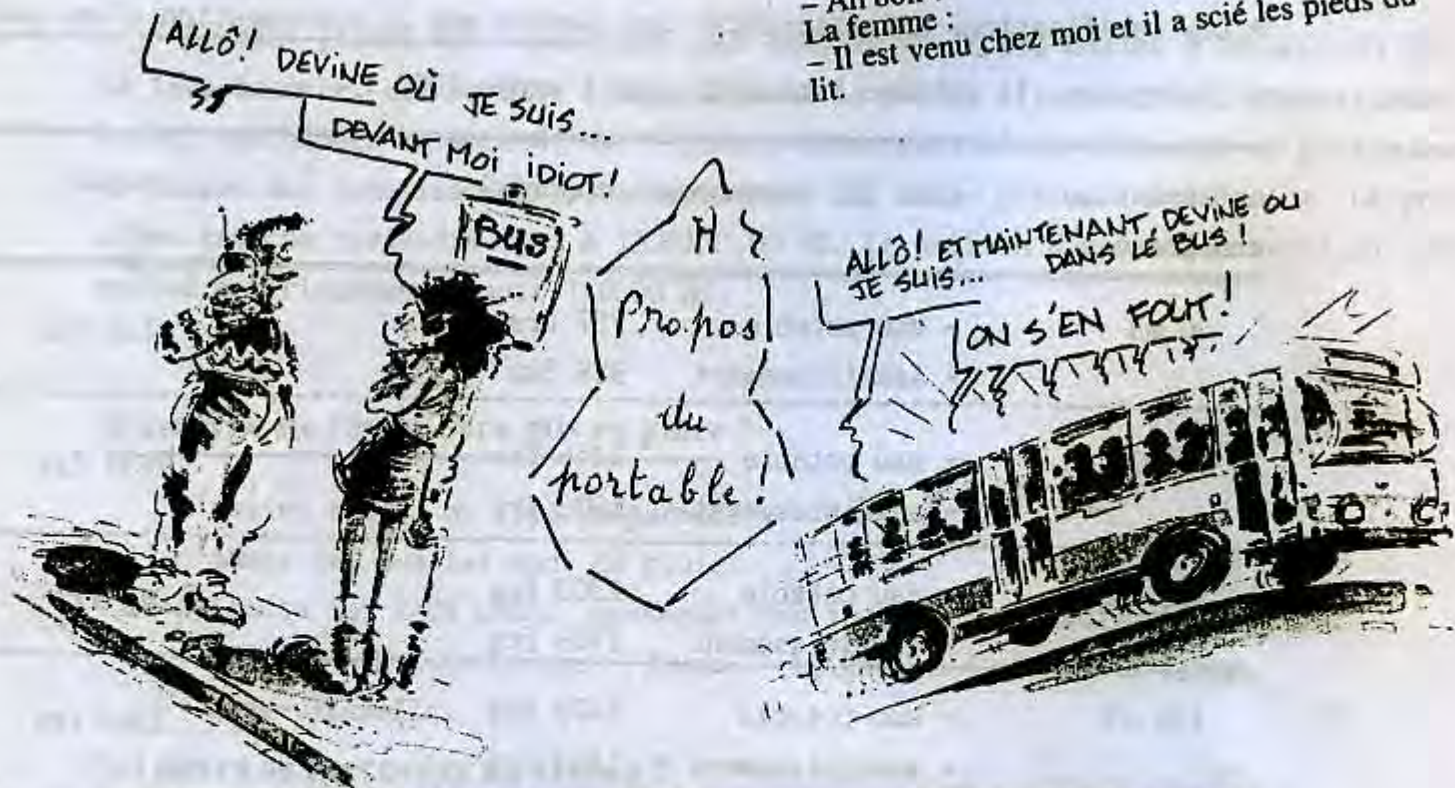


UN PEU D'HUMOUR

● Un homme rentre chez lui après sa journée de travail et trouve sa femme alitée :
 - Ça ne va pas ?
 - Je suis malade depuis ce matin. Quand tu es parti travailler, j'avais 38° de fièvre, vers midi, 39°. A 16 h, c'est monté à 40°, j'ai cru que le thermomètre allait exploser ! J'ai eu très peur, chéri.
 - Il ne fallait pas t'affoler, ça ne coûte pas cher, un thermomètre !

● Le chanteur Félix Leclerc sortait bien éméché d'un cabaret où il avait passé une joyeuse soirée. Deux agents l'interpellèrent :
 - Vous avez bu ?
 - Oui admit-il, j'ai bu, mais Verlaine aussi a bu, Jarry aussi a bu, Toulouse-Lautrec aussi a bu. Et l'un des agents de murmurer à l'autre :
 - Appelle vite le car, on va coffrer tous ces ivrognes avant qu'ils aient ameuté tout le quartier.

● Une jeune femme se rend chez un psychiatre.
 - Docteur, à chaque fois que je me couche, j'ai une angoisse terrible. Je suis convaincue qu'il y a quelqu'un sous mon lit. Je suis terrorisée et je n'arrive plus à fermer l'œil. Je deviens complètement folle.
 Dans son fauteuil, le psychiatre la regarde et explique :
 - C'est un cas de post-traumatisme finalement assez classique. L'être en question est sans doute l'habitant d'un cauchemar de votre petite enfance. Nous allons entamer une analyse. Vous viendrez me voir chaque semaine pendant les six prochains mois pour une séance d'introspection de 45 minutes. Ce sera 400 francs la séance, je vous inscris ?
 La jeune femme répond :
 - Il faut que j'y réfléchisse un peu...
 La patiente ne donne plus de nouvelles au psychiatre. Mais six mois plus tard, le psychiatre la rencontre par hasard au supermarché et lui demande des explications. Elle raconte :
 - En rentrant chez moi après notre entretien, j'en ai parlé à mon voisin qui était en train de tondre sa pelouse. Et il a trouvé une solution tout de suite.
 Le psychiatre incrédule :
 - Ah bon ?
 La femme :
 - Il est venu chez moi et il a scié les pieds du lit.



ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

1 an : coton	13 ans : muguet	26 ans : jade	38 ans : mercure	
2 ans : cuir	14 ans : plomb	27 ans : acajou	39 ans : crêpe	
3 ans : froment	16 ans : saphir	28 ans : nickel	40 ans : émeraude	50 ans : or
4 ans : cire	17 ans : rose	29 ans : velours	41 ans : fer	60 ans : diamant
5 ans : bois	18 ans : turquoise	30 ans : perle	42 ans : nacre	70 ans : platine
6 ans : chypre	19 ans : crêtonne	31 ans : basane	43 ans : flanelle	75 ans : albatre
7 ans : laine	20 ans : porcelaine	32 ans : cuivre	44 ans : topaze	80 ans : chène.
8 ans : coquelicot	21 ans : opale	33 ans : porphyre	45 ans : vermeil	
9 ans : faïence	22 ans : bronze	34 ans : ambre	46 ans : lavande	
10 ans : étain	23 ans : beryl	35 ans : rubis	47 ans : cachemire	
11 ans : corail	24 ans : satin	36 ans : mousseline	48 ans : améthyste	



Que Voir à BRELIDY ?



Un panneau d'informations, à l'attention des touristes et promeneurs, mais aussi pour les habitants de la commune, a été apposé sur l'un des piliers à l'entrée du cimetière. En voici le texte :

L'église de BRELIDY a été construite en moins de deux ans (juillet 1884 - mai 1886), à l'emplacement de l'ancienne, qui, en mauvais état, fut démolie en 1882. Elle est dédiée à Saint COLOMBAN, moine irlandais né vers 540, débarqué en BRETAGNE vers 590. Les charrois furent au compte des Brélidiens. Les pierres vinrent de l'Ile-grande et de Coatascorn. La nouvelle église fut inaugurée et bénie le 16 mai 1886, jour de pardon.

Les cloches, sorties de la fonderie " MAVARD-de-VILLEDIEU-les -POELES " (Calvados), furent bénies le 9 janvier 1887. La plus grande s'appelle " SAINT-COLOMBAN", la moyenne " SACRE COEUR DE JESUS " et la troisième " NOTRE DAME DE LOURDES ".

A VOIR EGALEMENT A BRELIDY :

- * La croix, au milieu du cimetière, bénie le 19 janvier 1727.
- * La pierre aux armes de Rostrenen, au pignon EST de l'église. Cette pierre, de 1 m sur 1 m, proviendrait du domaine de LESVZERZAULT (actuellement lieu-dit LEZERZOT à BRELIDY) dont Guillaume de Rostrenen fut le seigneur au 15^{ème} Siècle.
- * La chapelle de KERBIGUET (village des pies) construite en 1841, dédiée à SAINT TUGDUAL, évêque de TREGUIER.
- * La fontaine SAINT-COLOMBAN, en contrebas du village, sur le versant du ruisseau Théoulas.



**pour
recycler**

IL FAUT

TRIER

* A partir du 1^o juillet 2000, un ECO-POINT sera mis en place dans la commune, par le SMITRED (usine de PLUZUNET). Cet éco-point présentera trois conteneurs :

- l'un pour le verre,
- le second, pour les journaux, magazines, prospectus, briques et cartonnettes,
- le troisième, pour les bouteilles et flacons en plastique, les canettes métalliques (acier et aluminium).

La commune ne peut prétendre qu'à un seul éco-point, puisque celui-ci est attribué par tranche de 500 habitants.

Cet éco-point se situera au bourg, sur le terrain communal, à proximité de la salle des fêtes. Les anciens conteneurs à verre, actuellement disposés près de la mairie, au carrefour de croas-navalen et à croas-pen-allée, n'existeront plus.

* Ce nouveau dispositif aura pour effet :

- de faciliter le recyclage par le tri préalable déjà effectué par le consommateur,
- de diminuer de 10% le prix des redevances payées annuellement au titre des ordures ménagères.

* Bien entendu : - le ramassage des déchets ménagers est maintenu pour la matinée du vendredi ;
- la collecte des ferrailles et encombrants se fera, comme antérieurement, selon le calendrier prévu ;
- la déchetterie de Plouëc-du-trieux reste le complément indispensable, au bénéfice de tous, pour se débarrasser de tous autres objets ou matières.

* Durant la deuxième quinzaine de juin 2000, un GUIDE PRATIQUE DU TRI, édité par le SMITRED, sera distribué dans chaque foyer, pour la meilleure utilisation de l'éco-point.



Location de la Salle des Fêtes

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Arrondissement de Guingamp

MAIRIE
DE

BRELIDY

22140

Tél. 96 95 62 04

DEMANDEUR (nom, prénom, adresse, téléphone) :

DATE DE LA LOCATION :

PERSONNE CHARGEE DE LA LOCATION, A LA MAIRIE :

PRIX DE LA LOCATION :

- * pour les personnes habitant la commune :
 - 400 frs pour une journée,
 - 150 frs pour un café, apéritif, concours cartes, etc..
- * Pour les personnes extérieures à commune :
 - 800 frs pour la journée,
 - 250 frs pour un café, apéritif, etc...
- * Un chèque-caution de 500 frs est demandé avant chaque locat
- * Les clés de la salle des fêtes peuvent être prises la veille et doivent être rendues le lendemain, à une heure à déterminer avec l' élu responsable.
- * Au moment de la prise des clés, un état des lieux sera établi par l' élu responsable, en présence du demandeur.
 - Observations éventuelles :
- * L'inspection des lieux sera à nouveau effectuée lors de la restitution des clés.
 - Observations éventuelles :
- * En cas de dommages matériels, mauvais état de propreté des installations ou plainte justifiée du voisinage (bruits excessifs par exemple...), la caution sera conservée.

Le demandeur :

L' élu responsable :

A QUI S'ADRESSER ?

- * **A** la mairie, durant les heures d'ouverture, tél. 02.96.95.62.0
 - du mardi au vendredi, de 14 à 17 heures,
 - le samedi, de 11 à 12 heures.
- * ou à Mme Liliane POLIN, adjointe au maire, tél. 02.96.95.11.03 (domicile à proximité de la mairie).

A remplir avant chaque location

Le Saviez-Vous ?

* ORIGINE des ALAMBICS

oooooooooooooooooooo

- ° Paradoxalement, c'est aux Arabes que nous sommes redevables, vers l'an 1000, de l'invention de l'ALAMBIC et de la DISTILLATION.
- ° Les premiers alambics servaient à fabriquer le fard à paupières, connue sous le nom de "kôhl".
- ° Curieusement, quand les Arabes commencèrent à distiller du vin, ils donnèrent au produit obtenu, le même nom que celui du fard : "Al Khôl " .. qui signifie .. "la chose subtile ".
- ° La science de la distillation fut développée par les alchimistes, Arnaud de Villeneuve au 13ème siècle (rédacteur du premier traité sur l'alcool) et aussi Raymond Lulle, chimiste et philosophe qui, élève de Villeneuve, continua les travaux et déclara notamment :
.. "" L'eau-de-vie est une émanation de la divinité, un élément récemment révélé aux hommes et qui leur fut caché durant l'Antiquité, car la race humaine était alors trop jeune pour avoir besoin de ce breuvage destiné à raviver les énergies en notre temps de décrépitude."" ...
- ° Pour ces deux alchimistes, l'alcool était la première étape vers la découverte de l'élixir de la vie éternelle, d'où son nom : "eau-de-vie ".



ACTION HUMANITAIRE DU TRIEUX

Le vestiaire de l'Action Humanitaire du Trieux (parking de la Tour Eiffel à Pontrieux), après l'incendie qui _____ avait dévasté une partie de ses locaux, a repris ses activités.

Il est ouvert à TOUS, les lundis après-midis (hors vacances scolaires d'été) de 14 heures à 16 heures pour :

- y déposer les vêtements propres et en bon état dont vous n'avez plus l'utilité ;
- offrir à ceux qui ont une situation financière difficile de s'habiller à tout petits prix (ex : pantalon 10 frs, blouson 20 frs.....) ;
- faire des envois de vêtements par l'intermédiaire des Scouts de Cluses dans les pays où guerre, catastrophes naturelles, pauvreté sévissent ;
- envoyer à Ty an Oll (Guingamp) les surplus dont nous n'avons pas besoin pour remise en état ou recyclage.

Les petites sommes collectées lors de la braderie ou de la vente de vêtements au vestiaire ou par dons nous permettent d'apporter une contribution financière lors de catastrophes en France ou à l'étranger et d'aider à la pré-scolarisation des enfants au Pérou (par l'intermédiaire de BRETAGNE-SOLIDARITE-PEROU)

L'équipe bénévole est restreinte... si vous disposez d'un peu de temps régulièrement ou occasionnellement, elle sera heureuse de vous accueillir.

C'est près de chez vous !



Le 18 - Allo les Sapeurs-Pompiers

QUAND COMPOSER LE 18 ?

Toute personne peut appeler les sapeurs-pompiers en composant sur son téléphone le 18 (112 sur un portable) en cas de nécessité de secours pour :

- ▲ les sinistres : incendies, explosions, dégagements de gaz et vapeurs toxiques.
- ▲ les personnes accidentées dans un lieu public, accidents de la route, électrocutions, noyades, chute d'un lieu élevé...

N.B. : *A domicile, les sapeurs-pompiers n'ont pas vocation à agir en première intervention, mais peuvent intervenir en cas de détresse vitale dans le cadre du prompt secours.*

Pour les autres demandes d'intervention des sapeurs-pompiers 2 cas peuvent se présenter :

1^{er} cas : les sapeurs-pompiers acceptent la mission, mais il sera demandé au bénéficiaire une participation aux frais après signature d'un accord préalable confirmant la demande d'intervention.

Cette disposition s'appliquera en particulier pour :

1. les services de sécurité demandés par un tiers ;
2. prestations assurées au bénéfice de tiers et programmées. ex. renflouement de bateau, travaux sous-marins ;
3. recherche de corps dans l'intérêt des familles. Cette opération doit faire l'objet d'une réquisition ;
4. destruction de nids d'hyménoptères en dehors des cas suivants : lieu public ou lieu privé si la notion de danger immédiat pour les personnes existe ;
5. transport d'eau non potable ;
6. lutte contre les pollutions (principe établi par la loi du pollueur payeur) ;
7. feu dans une décharge autorisée et réglementée ;
8. développement d'un incendie, suite à une opération d'écobuage mal contrôlée ;
9. arrosage de bâtiments d'élevage à partir de la 2^{ème} intervention pour le même bâtiment ;
10. assèchement de locaux, en dehors d'événement climatique à caractère exceptionnel ;
11. ouverture de porte suite à perte de clef sans danger immédiat pour des personnes, avec notion d'accès difficile nécessitant l'utilisation de moyens particuliers (échelle aérienne par exemple) ;



.../...

(quand composer le 18 9 ... suite)

12. transport d'agités ou d'aliénés sur réquisition du Préfet, vers un établissement spécialisé ;
13. intervention pour ascenseur bloqué en l'absence de danger immédiat pour les personnes ;
14. déplacement de moyens suite à un déclenchement intempestif d'une installation de sécurité ;
15. dépose d'objets menaçant de tomber hors événement climatique de caractère exceptionnel si le risque nécessite l'emploi de moyens spécifiques (échelle aérienne par exemple) ;
16. récupération d'embarcations, de planches à voile et engins de plage (dispositions prévues par la loi) ;
17. remorquage de véhicules enlisés sur une plage ou submergés par la marée.

2ème cas : les sapeurs-pompiers refusent l'intervention car celle-ci ne se rattache pas réglementairement à l'exercice de leurs missions. A savoir :

1. le transport de personnes décédées ;
2. le service des pompes funèbres ;
3. le transport des malades, exception faite des cas d'urgence et des personnes en danger ;
4. le transport d'animaux, hors le cas de sauvetage ;
5. arrêt de sonnerie d'alarme ;
6. le débouchage d'égout sauf cas d'inondation ou de danger ;
7. les opérations de sablage déneigement ou balisage des routes ;
8. le déménagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou maritime ;
9. la recherche sous l'eau, d'épaves ou d'objet divers, sauf dans le cas d'une opération de sauvetage ou d'une réquisition ;
10. la pose ou la dépose de banderoles et emblèmes divers ;
11. remplacement d'ampoules sur les dispositifs lumineux de signalisation publique ;
12. nettoyage des ouvrages et installations maritimes ;
13. dépose d'objets divers menaçant de tomber ;
14. récupération de cadavres d'animaux ;
15. capture d'animaux errants ;
16. dégivrage d'aéronefs ;
17. vidange de puits ;
18. enlèvement de boue sur la chaussée ;
19. enlèvement d'objets ou de liquides tombés ou déversés accidentellement sur la chaussée ;
20. balisage de la chaussée en l'absence d'accident corporel .

Il court, il court... le chancre du châtaignier



Le premier cas de chancre du châtaignier en Bretagne a été repéré à Maroué, près de Lamballe, en 1997. (Photo DR)

Les châtaigniers bretons vont-ils connaître le même sort que les ormes ? En tout cas, le nombre de foyers contaminés par le chancre — un champignon venu d'Ardèche — ne cesse de progresser. Et, pour l'instant, on ne connaît aucun remède.

Le premier cas de chancre du châtaignier en Bretagne a été repéré à Maroué, près de Lamballe, en 1997. On en est aujourd'hui à plus d'une vingtaine en Bretagne. « Ceci risque,



■ Communes trouvées contaminées par le chancre du châtaignier

à terme, d'avoir des conséquences sur le paysage et l'activité économique », affirme Carine Richard, technicienne à la Fédération départementale des groupements de défense contre les ennemis des cultures des Côtes-d'Armor; seul département breton, pour l'instant, à s'être organisé pour la lutte contre cette récente maladie.

Cause inconnue

Une maladie redoutable, car le « *Cryphonectria parasitica* » est plutôt vorace quand il peut pénétrer sous l'écorce d'un arbre (une piqûre d'insecte suffit !) : boursouffures puis craquelures et pustules orangées sur le tronc et les branches annoncent une mort programmée car la circulation de la sève est arrêtée par le chancre.

Il faut alors abattre le châtaignier, puis le brûler et en dévitaliser les souches, afin d'éviter toute contamination. « Pour le moment nous n'avons pas d'autre alternative, ni de moyen de lutte économiquement valable. La cause de la maladie nous est en effet encore inconnue », confie Carine Richard.

Venu d'Ardèche

Seule certitude, le chancre a accompagné les châtaigniers importés d'Ardèche, il y a 20 ans, à

une époque où les passeports phytosanitaires n'étaient pas obligatoires.

« On sait aussi quels sont les vecteurs de contamination : la pluie, les animaux et, surtout, l'homme quand il élague mécaniquement les talus, au bord des routes; ce qui blesse les arbres, occasionnant des plaies qui sont autant de voies d'accès pour le champignon ».

Au-delà des dommages sur le plan paysager, cette propagation du chancre n'est pas sans conséquences économiques. Le châtaignier, en raison de sa rareté en Bretagne (1 % de la forêt), se vend, en effet, à des cours soutenus. Coté, en tant que bois d'œuvre, on l'utilise également pour la production de châtaignes, particulièrement dans le secteur de Redon.

Vigilance

Bref, pas question de laisser mourir cette espèce noble. La FE-CODEC, en lien avec le centre régional de protection de la forêt, est ainsi en train de mettre en place une expérimentation de lutte biologique. Un laboratoire de Nancy va être chargé de mieux cerner les caractéristiques du chancre; puis un autre labo, à Clermond-Ferrand aura pour mission de mettre au point un remède du style pâte.

En attendant, « pas question de dramatiser », insiste Yves Collet, spécialiste du chancre, à la FE-CODEC : « Il faut simplement rester vigilant. Notamment nous signaler les suspicions de foyers (02.98.01.37.00). A noter à cet égard, que les analyses sont gratuites... ».

Ce qui n'exclut pas, bien entendu, le respect des règles élémentaires de prévention, tel le nettoyage régulier des outils de coupe.



Paroisse de PONTRIEUX

Dans le cadre des nouvelles structures paroissiales mises en place par Mgr FRUCHAUD, évêque de St-Brieuc et Tréguier, l'ancienne paroisse de Brélidy est devenue, depuis 1998, un simple relais paroissial, dans le cadre de la grande paroisse de Pontrieux dont les frontières s'étendent à celles du canton de Pontrieux.

Finie, la civilisation paroissiale, vieille de huit siècles où chaque église avait son desservant. On aborde une nouvelle civilisation dont il serait difficile, aujourd'hui, d'indiquer le nom.

Voici, pour information, la liste des différents relais de la paroisse de Pontrieux :

- 1) Rive gauche du Trieux : Ploëzal, Runan, Plouéc-du-trieux et Brélidy.
- 2) Rive droite du Trieux : Saint-Clet, Quemper-Guézennec, St-Gilles-des-bois et Le Fouët- Lanleff du canton de Lanvollon.

En cours d'année, il n'y a plus à Brélidy qu'une seule messe par mois, ordinairement en fin de semaine, le premier week-end du mois, soit le samedi soir à 18 heures, soit le dimanche à 11 heures. Le bulletin paroissial donne à ce sujet toutes indications utiles.

Le pardon de Saint-Colomban, qui a lieu traditionnellement le dimanche qui précède l'Ascension, est maintenu. Une messe y est célébrée à 10 h 30 à l'église de Brélidy, suivie de la procession traditionnelle à travers le bourg. Cette année, ce pardon tombe le dimanche 28 mai.

Le pardon de St Tugdual, qui a lieu traditionnellement le lundi de la Pentecôte à la chapelle de Kerbiquet, est également maintenu.

La messe y est célébrée à 10 h 30, suivie de la procession traditionnelle. Cette année 2000, ce pardon de Saint-Tugdual sera célébré le lundi 12 juin.

L'Abbé LE PORS.



LE CLUB DU THEOULAS

Après deux mois de sommeil, le club a repris ses activités au mois de mars 2000. Un nouveau bureau a été mis en place, dont voici la composition :

- * Présidente : Liliane POLIN,
- * Vice-présidente..... : Renée CLOAREC,
- * Trésorier : Yves ANDRE,
- * Trésorier-adjoint : Emile LE CABEC,
- * Secrétaire : Irène LE GUERN,
- * Secrétaire-adjoint : Jean ANDRE,
- * Membres : Anna BRIAND, Jean TOULLELAN,
Alain ARZUL.

Les réunions se font le premier jeudi du mois, à partir de 14 heures, pour jouer aux cartes, boules, ou au scrable.

Un voyage est prévu pour le 20 juin : Visite du musée du vélo et du haras à Hennebont.

Le club qui a repris voici trois mois, n'a pas eu le temps de faire d'autres prévisions pour cette année. Le bureau aura à coeur de se réunir afin de former de nouveaux projets pour 2001. Une nouveauté quand même, puisque le club fonctionnera jusqu'au 6 juillet. Repos pour le mois d'août . Reprise des activités le 1er jeudi de septembre. C'est dans une bonne entente, la joie et la bonne humeur que nous nous retrouvons chaque mois et souhaitons que cela continue pendant des années.

Nous aurons une pensée particulière pour nos adhérents malades à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Merci au Maire et au conseil municipal pour l'aide et le soutien qu'ils nous apportent.

La Présidente.



ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS

Depuis 1989, notre association continue sa route, toujours dans une bonne ambiance.

Les cours de gym. ont lieu tous les lundis, dans la salle des fêtes, de 14 h 30 à 15 h 30. Ils sont ouverts à tous.

Le prix d'adhésion pour l'année est de 220 frs.

Depuis quelques années, l'association ne fait plus de kermesse, les fêtes du pardon étant prises en charge par les associations et la municipalité et ce, depuis la dissolution du comité des fêtes.

Merci à toutes les personnes qui nous ont toujours aidés et soutenus ainsi qu'au maire et au conseil municipal.

La présidente.

JE VAIS ENFIN POUVOIR COINCER
TA SOURIS... J'AI UNE TAPETTE



-CLICHES DE LA VIE LOCALE -

(depuis la parution du dernier bulletin)



Les élus bréldiens en compagnie des représentants des entreprises.

Décembre 1998

Réception des travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle des Fêtes

Les vœux des élus au doyen



Fin Décembre 1998

Né le 28/01/1911 à BRELIDY, Benoît LE BRAS, avait encore bon pied, bon oeil, lors de cette visite. Il nous a quittés le 25 mars 1999.

Visite des élus à la doyenne



Fin Décembre 1998

Yvonne ROUSSEL, née le 28/07/1907 à SQUIFFIEC, a reçu les élus avec grand plaisir. Elle nous a quittés aussi, le 22 Novembre 1999.

CRECHE DE NOEL À BRÉLIDY

Déjà des centaines de visiteurs

DECEMBRE 1998

***La crèche de Noël à
l'église de BRÉLIDY***



La scène de la nativité



Le nouveau bureau du club Le Théoulas, ici avec Anne Cozic, la présidente.

JANVIER 1999

JANVIER 1999
Les vœux du Maire



Près d'une centaine de personnes étaient présentes à la cérémonie des vœux du maire.

Les enfants au cœur de la fête



Les participants à la course en sac en compagnie de Roger Lozahic.

MAI 1999
La fête annuelle
à BRELIDY



Que l'oeuf ne tombe pas!



La chaise musicale
Pas si facile !

MAI 1999
La fête annuelle



Les spécialistes en action

De service, à la bourriche



Le bal du
dimanche soir



MAI 1999

*Réception des travaux
de réhabilitation
du logement locatif*



*Les participants à cette
réception de travaux.*



*Le passage de la Pierre Le Bigaut
sur la D 15 à BRELIDY*

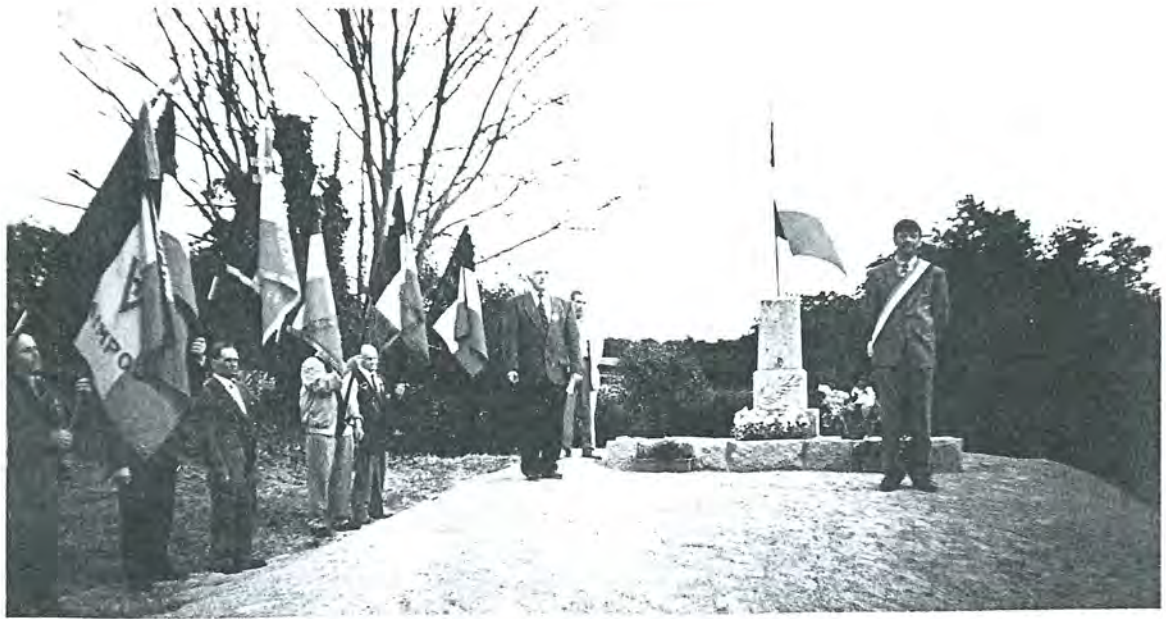


JUIN 1999

*Au pardon de
Saint Tugdual
à la chapelle
de Kerbiguet*



JUILLET 1999



Déplacement de la stèle de Jean Le Tenff

SEPTEMBRE 1999



*La reprise
à
Sports et Loisirs*

CLASSES 4 ET 9 DE BRÉLIDY

60 personnes aux retrouvailles

SEPTEMBRE 1999



une soixantaine de personnes issues des classes 4 et 9 se sont retrouvées pour une journée d'amitié qui a débuté par une messe à l'église Saint-Colomban, suivie par un dépôt de gerbe au monument aux morts. C'est en présence de Simone Anquetil, doyenne âgée de 80 ans, que les participants ont pris la direction du «Larzac» à Plouëc-du-Trieux où une bonne table les attendait.

VOIRIE 1999
(deux des chantiers réalisés)

Création d'une traversée
d'eau à Traou Riou



Bitumage entre
Croas Torte
et Pen Ar C'hra



DECEMBRE 1999

BRELIDY

51 nouveaux habitants



Elus et nouveaux Bréliens lors de la réception.

Depuis deux ans, Brélidey a accueilli 51 nouveaux habitants qui sont venu rajeunir la population. En effet, il s'agit pour la plupart de jeunes couples qui ont élu domicile sur le territoire communal.

Aussi la municipalité a souhaité leur souhaiter la bienvenue. C'est à la salle des fêtes, en toute simplicité et avec convivialité que les élus ont offert le pot de l'amitié aux nouveaux venus.

Repas de fin d'année pour le club du Théoulas

le club du Théoulas présidé par Anne Cozic offrait aux soixante-quinze adhérents que compte l'association, un repas à la salle polyvalente. L'occasion également pour la présidente d'exprimer

le désir de laisser sa place après cinq années. Les doyens de la journée étaient de Robert Le Moigne, né le 13 septembre 1913, et Eugénie Bouget âgée de 90 ans.



Quelques adhérents et Anne Cozic, la présidente démissionnaire, debout près du doyen.



L'Arbre de Noël des enfants

JANVIER 2000



***Les vœux
de la
Municipalité***

Pierre-Yves Perennes maire, ici en compagnie des élus Claude Hily chef de la brigade de Pontrioux, de Camille Grot, président de la communauté de communes, a présenté les projets de l'année 2000.



La visite des élus

***à la doyenne Eugénie BOUGET
née le 25 Juillet 1909***

Eugénie, âgée de 90 ans, en compagnie de deux de ses filles, Anne et Marie, et des élus.



***et au doyen, Robert LE MOIGNE,
né le 10 Septembre 1913***

Robert Le Moigne avec son épouse Maria, ici entourés des élus et de la famille.



JANVIER 2000

réception des travaux de voirie de l'année 1999 (ici à Pen Chr'a, sur le nouveau bitume)

FEVRIER 2000

Débroussaillage des berges du Théoulas à l'initiative du Syndicat de la Vallée du Jaudy et du Lycée Agricole de Pommerit-Jaudy, et avec la collaboration de la commune de BRELIDY

Nettoyage des berges du Théoulas



pour clore cette opération, un travail de débroussaillage d'un sentier creux menant au fond de la vallée, a été entrepris.



FEVRIER 2000

Suite à la décision d'Anne COZIC de quitter la présidence du Club du Théoulas, vote des anciens pour élire le nouveau bureau

Les adhérents, dont la doyenne, Eugénie Bouget (90 ans), ont assisté au dépouillement.



FEVRIER 2000

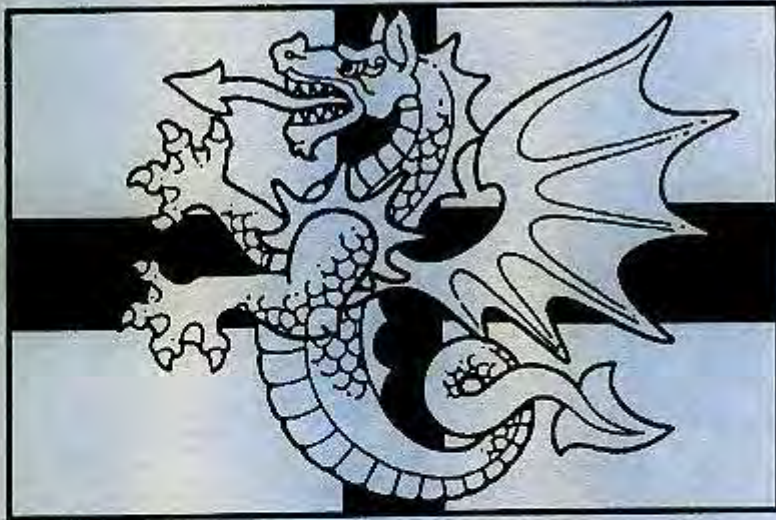
*Nouveau bureau du
Club du Théoulas
et élection de la Présidente*

Liliane Polin (à droite) a été élue à la présidence du club du Théoulas, ici en compagnie des membres du bureau.



AVRIL 2000

*Construction de l'abri pour les jeux d'adresse (boules etc...)
et de l'atelier communal.*



Le drapeau du Trégor

* Au contraire d'autres pays de Bretagne (comme par exemple la Cornouaille, le Léon ou encore le pays bigouden), le Trégor n'avait aucun drapeau de reconnu. Après une étude préliminaire de Divi Kervella, c'est un projet de Bernard Le Brun (concepteur du drapeau bigouden entre autres) qui a été choisi. C'est Jakez Derouet qui s'est chargé de la réalisation finale du dessin. C'est ce drapeau qui a été reconnu en novembre 1996 par la Société Bretonne de Vexillologie (l'organisme qui s'occupe des drapeaux en Bretagne).

* Le dessin du drapeau allie le dragon (rouge) emblématique de saint Tu(d)al (dont le nom est malheureusement trop souvent transcrit sous la forme absolument fautive de "Tugdual"), qui est le patron du Trégor, sur un fond (jaune d'or à la croix noire) inspiré du drapeau de Saint-Yves, drapeau bien connu des Trégorrois. Le dragon rouge, qui est également emblématique du Roi Arthur (ne le voit-on pas sur un bas relief de l'église de Perros précédé par un porte-drapeau brandissant un dragon à l'ancienne ?), peut indiquer également que c'est en Trégor que sa tradition est de loin la plus vivace en Bretagne, tout en rappelant les liens avec le Treger de la Cornouaille d'outre-Manche où naquit justement ce même Arthur selon la légende.

* Pour terminer, indiquons que le drapeau de Saint-Yves ne peut prétendre à représenter le Trégor. C'est avant tout un drapeau familial et religieux et ne peut donc être utilisé à titre civil. Qui plus est, Saint-Yves est le patron de tous les Bretons et non seuls des Trégorrois, il peut donc être utilisé par tous les Bretons le jour de son pardon ou autres.





Année scolaire 1951-1952

enfants de l'école primaire de BRELIDY

Instituteurs : Mr KERESPERT et Mme BIHAN

